

Parrainage du Secondaire de Vallue

✓ Il vous est proposé de participer à cet effort d'éducation en partageant avec l'APV les frais correspondant à ces classes du secondaire, par un parrainage collectif de leurs élèves.

✓ Ce parrainage implique de contribuer à la prise en charge des frais de scolarité pour ces classes, incluant la formation des enseignants et les activités périscolaires (sport, informatique, musique...). Une convention d'engagements avec l'équipe éducative sera établie avant l'arrivée des fonds. Le coût de la scolarisation étant partagé à hauteur de 50% avec l'APV et les parents, l'objectif du parrainage est de 1000 € mensuels. Il est important que les fonds recueillis soient envoyés de manière régulière à l'APV et donc qu'ils soient également versés de manière régulière à LHP.

Vous pouvez le faire de deux manières :

- en versant régulièrement chaque mois (par prélèvement bancaire)

20 €/mois autre montant €

✓ - ou en faisant un don par chèque au nom de LHP.

Un reçu fiscal vous sera envoyé en fin d'année.

✓ En tenant compte de la déduction fiscale de 66 %, votre don de 20 € vous revient donc à 6,80 €.

Parrainage collectif d'une Ecole à Vallue (Haïti) :

Le développement par l'éducation



LYON HAITI PARTENARIATS
10 BIS RUE JANGOT, 69007 LYON
LYONHAITIPARTENARIATS.ORG

Qui sommes-nous?

✓ Lyon-Haïti Partenariats (LHP), créée en 2011, association reconnue d'intérêt général, a pour objet le développement de partenariats avec des associations et organisations haïtiennes. LHP est membre de Collectifs régionaux et nationaux.
Son principal partenaire haïtien est l'Association des Paysans de Vallue (APV).

Vallue et l'APV

✓ Vallue est une section communale de Petit-Goâve, qui s'étend sur 25 km² et qui compte environ 600 familles. C'est une zone rurale, de montagne avec une forte déclivité, entre 400 et 1000 m. On y monte par la « route de la montagne », construite par les paysans eux-mêmes pendant plus de 10 ans !

✓ L'APV est une organisation locale (fondée en 1987) ayant le statut d'ONG reconnu par le gouvernement haïtien. Outre la construction de la route et d'autres infrastructures (bâtiments communautaires, centre de santé, marché de la montagne, terrains de sport), les actions de l'APV concernent 5 domaines prioritaires : agriculture paysanne, éducation, santé, éco-tourisme, promotion d'entreprises.

Les Ecoles de Vallue

✓ L'importance de l'éducation est primordiale, « il n'y a pas de développement sans école ». Ainsi, l'APV appuie les 14 écoles « fondamentales » (primaires) « communautaires » (privées) de la région, en les aidant à obtenir du matériel et en facilitant la formation des enseignants notamment au moyen de tableaux numériques interactifs.

✓ Parmi ces écoles, l'Ecole Gérard Baptiste de Vallue (ECGBV) est la plus ancienne et la seule, dans un rayon de 10 km, qui offre les classes du Secondaire (355 élèves en 2015, dont 51 en Secondaire).

✓ Le premier bâtiment de cette école ayant été détruit par le séisme, une nouvelle école fonctionne depuis la rentrée 2014 dans des locaux antisismiques, construits grâce à l'appui de l'ONG « Action Aid Haïti ». Elle bénéficie d'eau potable et de toilettes – progrès notable dans le pays – ainsi que d'un grand terrain récemment transformé en jardin potager et en pépinière. Avant le séisme, l'école a fonctionné de manière très satisfaisante, mais depuis, les difficultés se sont accumulées, du fait de la situation économique du pays.

✓ Le secondaire haïtien comprend les classes de troisième, seconde et la « rhéto » (la première) créée récemment. Le coût total mensuel des frais de scolarité concernant ces trois classes est de 100 000 gourdes, soit environ 2000 €.

✓ Les ressources actuelles de l'APV et les montants de scolarité payés par les parents ne sont pas suffisants pour couvrir ces frais, ce qui pose la question de la pérennisation du secondaire à Vallue. Mais fermer cette section serait très pénalisant pour les jeunes de cette zone, qui devraient quitter le village ou arrêter leurs études. L'éducation ne peut s'arrêter à la classe de quatrième !



La nouvelle Ecole Gérard Baptiste

Votre mandat de prélèvement SEPA

Bénéficiaire : LYON HAÏTI

VOS COORDONNEES

Numéro SEPA : FR80ZZZ649731

NOM.....

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement correspondant à mon engagement auprès de

Prénom.....

Adresse complète.....

.....

LYON HAÏTI PARTENARIATS.

Code Postal.....

Je pourrai suspendre, diminuer ou augmenter le prélèvement par simple demande auprès de

Ville.....

.....

LYON HAÏTI PARTENARIATS, signifiée au plus tard le 20 du mois précédent.

Téléphone.....

(Rappel : Ecolage d'un élève 40 € chaque mois).

Email.....

.....

Je vous autorise à prélever sur mon compte la somme de :

LES COORDONNEES BANCAIRES DU COMPTE

(en lettres).....

A DEBITER

..... €

Nom de ma banque.....

(en chiffres)..... €

.....

Chaque mois

Adresse complète.....

.....

Merci de joindre un RIB et de l'envoyer avec l'autorisation de prélèvement à

Code Postal.....

LYON HAÏTI PARTENARIATS

Ville.....

10 bis rue Jangot – 69007 LYON

Code banque :

Guichet :

N° de compte :

/.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../

Clé RIB/...../

Date

Signature